

LE LIEN DIRECT

Pour plus d'informations, contactez :

Manuel D'Souza

6 novembre 2025



514-526-8280
www.1976usw.ca
1-866-925-5952

DIRECT LINK

For more information, please contact:

mdsouza@1976usw.ca

November 6, 2025

À TOUS LES MEMBRES DE LA SECTION LOCALE 1976 À AMERICAN AIRLINES

Confrères et Consœurs,

Récemment, l'entreprise a envoyé un courriel à tous les membres concernant les résultats du processus d'équité salariale. Dans ce message, l'entreprise indiquait que des ajustements avaient été identifiés pour certaines classifications à prédominance féminine.

Pour rappel, à compter du **21 août 2021**, la loi fédérale **sur l'équité salariale** et ses **règlements** exigent que les employeurs des secteurs réglementés par le gouvernement fédéral comptant 10 employés ou plus élaborent et mettent en œuvre un **plan d'équité salariale**. Ce processus doit impliquer à la fois les agents négociateurs et les employés non syndiqués dans la conception et la révision du plan.

Un projet de **plan d'équité salariale** doit être affiché sur le lieu de travail pendant une période de **60 jours**, afin de permettre aux employés de l'examiner et de donner leur avis.

Ce processus a permis de déterminer que plusieurs classifications à prédominance féminine justifiaient des ajustements salariaux. Pour être clair, le processus d'équité salariale imposé par le gouvernement fédéral vise uniquement à identifier et à corriger les disparités salariales fondées sur le sexe dans les classifications à prédominance féminine. Il ne s'agit pas d'une évaluation conventionnelle des emplois ni d'un examen général des salaires dans toutes les classifications.

Nous partageons cette information parce qu'un certain nombre de membres ont demandé pourquoi certains autres postes n'étaient pas inclus dans les ajustements. En vertu de **la Loi sur l'équité salariale**, **l'employeur** est responsable en dernier ressort de la mise en œuvre de la loi et de l'établissement du plan d'équité salariale, même si les syndicats et les employés jouent un rôle consultatif officiel dans le processus.

Nous savons que de nombreux membres ont contacté le comité sur l'équité salariale pour obtenir des éclaircissements et que certaines réponses de l'employeur étaient inexactes. Dans certains cas, l'employeur a répondu directement aux membres sans consulter au préalable le syndicat. Ceux qui ont été informés que leur poste serait examiné séparément avec le syndicat, en dehors du cadre de l'équité salariale, **ont été mal informés**. Le syndicat a fait part de ses préoccupations à l'entreprise et a clairement indiqué qu'il désapprouvait fortement ces réponses.

LE LIEN DIRECT

Pour plus d'informations, contactez :

Manuel D'Souza

6 novembre 2025



514-526-8280
www.1976usw.ca
1-866-925-5952

DIRECT LINK

For more information, please contact:

mdsouza@1976usw.ca

November 6, 2025

Le syndicat comprend et partage les préoccupations des membres qui estiment que ces ajustements peuvent créer des inégalités perçues entre les classifications d'emplois. Nous tenons à souligner deux points importants :

1. **Ces ajustements sont exigés par la loi et** doivent être mis en œuvre dans le cadre du processus fédéral d'équité salariale.
2. **Le syndicat reste pleinement déterminé** à garantir que tous les membres soient rémunérés de manière équitable et en fonction de la valeur de leur travail.

Cela implique de continuer à travailler avec l'employeur pour répondre aux préoccupations connexes, tant à la table des négociations qu'en dehors, et de veiller à ce que tout **ajustement des primes** lié aux changements salariaux soit correctement appliqué.

Nous apprécions le professionnalisme et la solidarité dont nos membres ont fait preuve tout au long de ce processus. Sachez que vos questions et vos préoccupations sont entendues et prises en compte. Le rôle du syndicat est de protéger vos droits, de garantir la transparence et de défendre l'équité pour tous les membres, tant en vertu de la loi que de la convention collective.

En solidarité,

Manny D'Souza

President USW Local 1976
